

DEPARTEMENT DE L'EURE  
COMMUNE DE BÉZU SAINT ÉLOI

Route de Neaufles

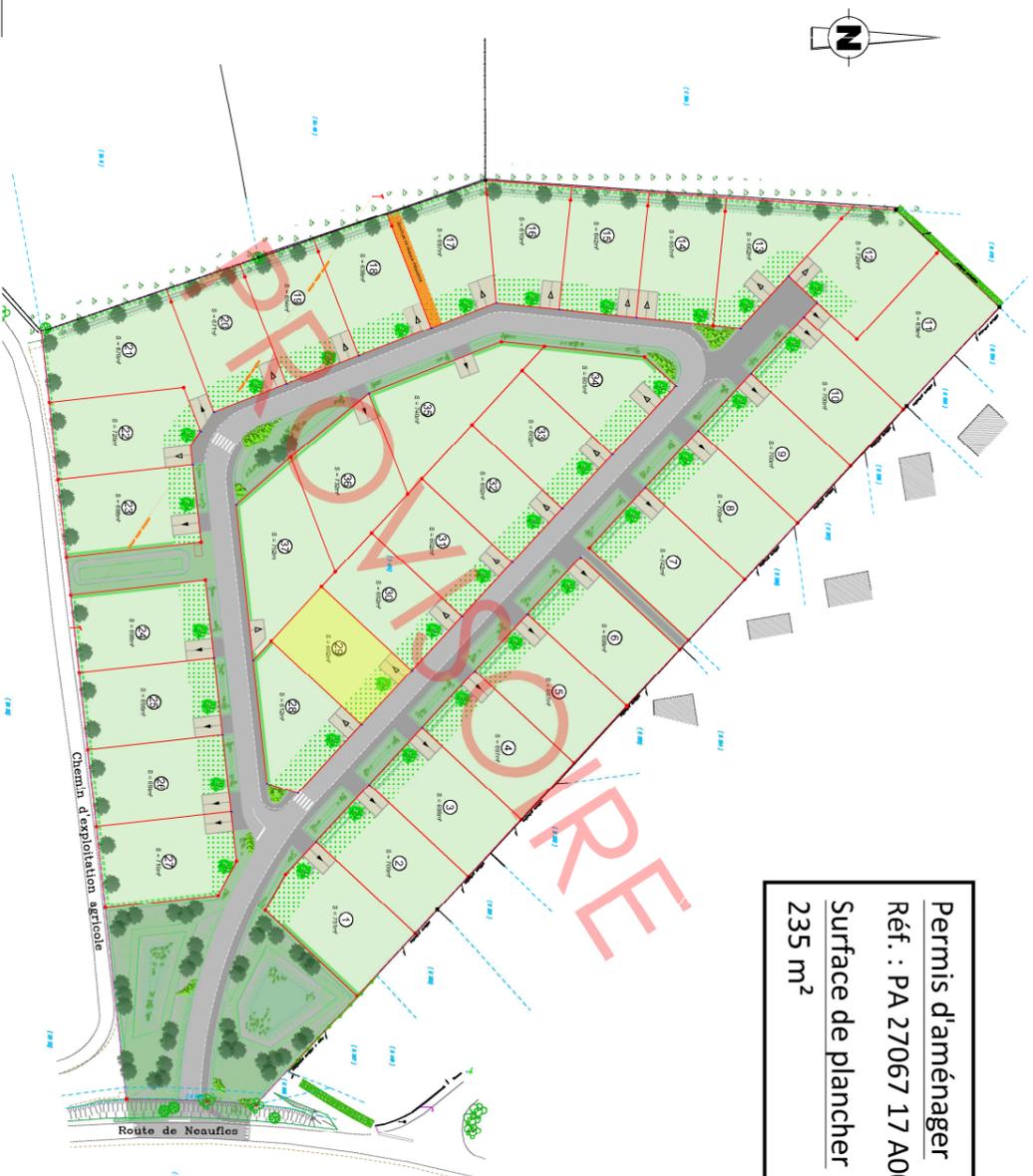
Lieux dit du "Pont aux Clères"

Résidence : " Domaine Saint-Éloi "

PLAN DE VENTE DU LOT N°29

Parcelle section H n° ...

Permis d'aménager  
Réf. : PA 27067 17 A0001  
Surface de plancher  
235 m<sup>2</sup>



Maître d'ouvrage

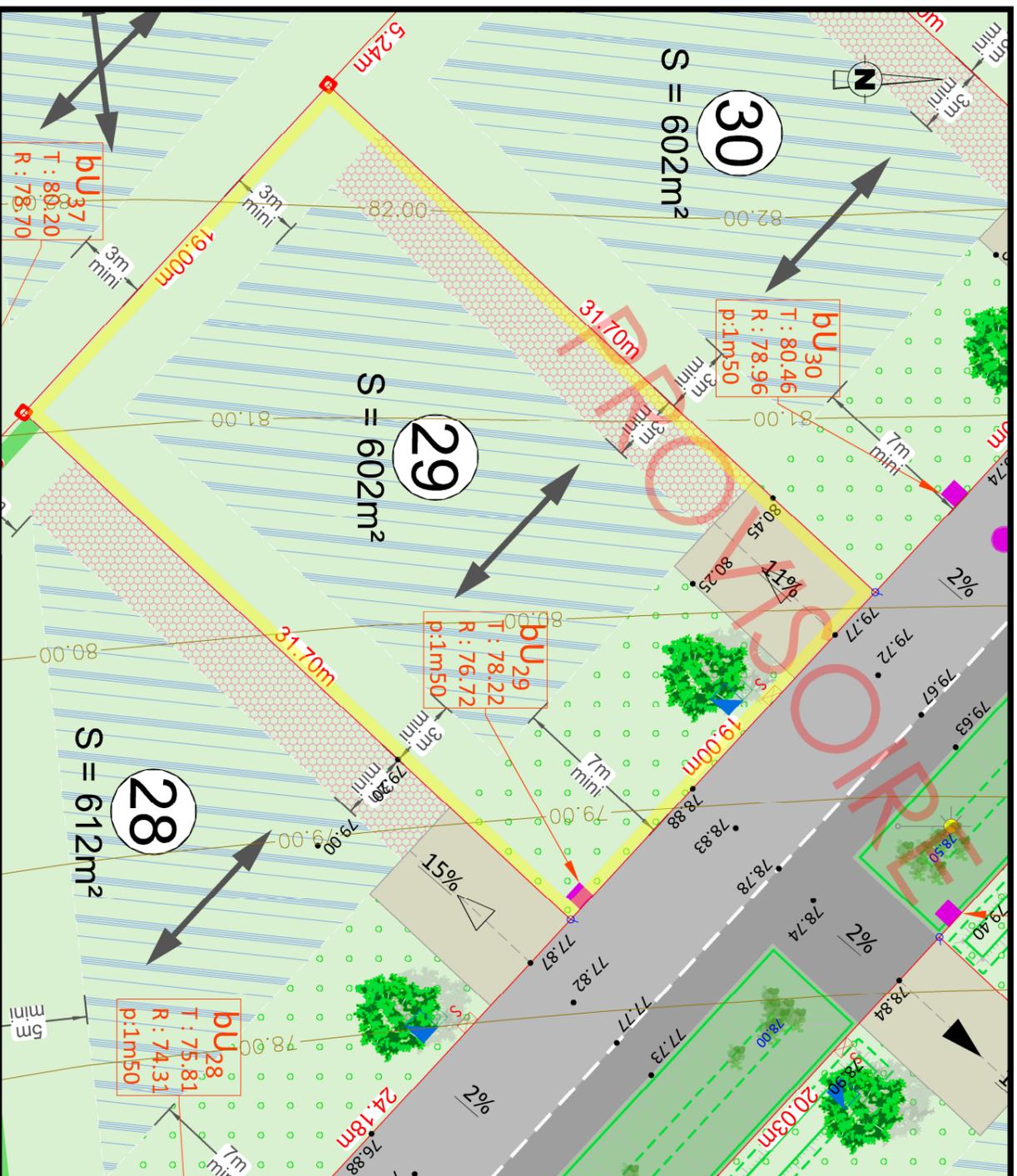
ALTIITUDE LOTISSEMENT  
Immeuble Margelin III  
509 Centre Allée - Route de Neuchâteau  
76200 SNEFAUVILLE  
☎ 02.76.51.05.20

INDICE	MODIFICATIONS	Date
A	Plan provisoire : - En attente des nouvelles références cadastrales, - Les cotes et superficies sont données à titre indicatif en l'attente des accords sur limites.	12/12/2017

Géomètre-Expert

AGÉOSE  
Géomètre-expert  
Vale du Futur  
BR922  
27200 MAILLE NEUIL CÉPEY  
☎ 02.32.40.03.13

Dossier n° 160925	160925.dwg
-------------------	------------



LEGENDE PROJET :

- zone en enrobé
- zone en enrobé en circulation mixte sur au moins 2 m de large
- Nœuds et espaces verts
- Emplacement non constructible et non clos réservé aux entrées charnières (privatives à chaque lot) (aménagement par les acquéreurs)
- Voies accès côté lots 28, 29 et 30 peuvent être réduites à 5,00 m

LEGENDE IMPLANTATION :

- Zone à paysagisme soignée à créer une entrée attrayante et adaptée à l'environnement local. (cf PA, 10 et notice paysagère) L'aménagement devra s'intégrer aux espaces verts de la voirie. Cette zone n'est pas constructible.
- Zone constructible si la construction est édifiée en limite de propriété
- Service de passage des réseaux EU et EP
- Avant de façage principal conseillé (non imposé)
- Zone constructible

Echelle : 1/250 ème

LEGENDE RESEAUX\*\* :

- Regard de branchement (télécom 30x30 (tampon béton))
- Citerne
- Coffret de comptage électrique
- Boîte de branchement des eaux usées
- Grille de surveillance avec décanation de Om50
- Regard de visite EU O 1000
- Eclairage public
- Altitude projet

LEGENDE :

- limite nature matériaux
- bordure
- mur
- murlet
- cloture
- haie
- haie
- zone de végétation dense
- symbole ouvrage privatif
- symbole ouvrage mitoyen
- cotation linéaire (distance horizontale)
- source
- limite de propriété et de division
- référence cadastrale
- application cadastrale
- limite de commune
- borne nouvelle
- borne ancienne
- piquet
- Cote altimétrique (le nivellement reflète la topographie du terrain AV/NT travaux)
- Courbes de niveau (le nivellement reflète la topographie du terrain AV/NT travaux)

\*\* Les positions des réseaux et des branchements sont données à titre indicatif et pourront être modifiées au cours des travaux. Celles-ci devront donc être contrôlées lors de la construction.

- Plantation obligatoire (sauf sur les emplacements réservés aux branchements des réseaux et aux espaces verts)
- Emplacement libre au front de la voirie nouvelle
- Emplacement non constructible et non clos réservé aux entrées charnières (privatives à chaque lot) (aménagement par les acquéreurs)
- Voies accès côté lots 28, 29 et 30 peuvent être réduites à 5,00 m
- zone en enrobé
- zone en enrobé en circulation mixte sur au moins 2 m de large
- Nœuds et espaces verts
- Emplacement non constructible et non clos réservé aux entrées charnières (privatives à chaque lot) (aménagement par les acquéreurs)
- Voies accès côté lots 28, 29 et 30 peuvent être réduites à 5,00 m
- Chaussée largeur globale de 7 m
- Plantation sur bêche tissée
- Plantations sur bêche tissée
- Planation arbre de hauteur à la charge de l'armateur
- Plantation arbre de hauteur à la charge de l'armateur (il devra être planté à 2,5 m de l'alignement avec la voirie)
- Haie paysagère à planter par les acquéreurs. Elle devra être plantée à 50 cm à l'intérieur de leur propriété, au droit des voiries et espaces communs (cf PA, 10 et notice paysagère)
- Haie champêtre d'espèces locales à planter par les acquéreurs. Elle devra être plantée à 50 cm à l'intérieur de leur propriété, au droit des lots 28, 29, 30 et 10 et notice paysagère. Les lots 28, 29, 30 et 10 doivent être plantés si l'alignement est à 2,5 m de la voirie.